

Protocole d'Unification

ooo

Les Puissances contractantes ci-dessous désignées:

- La G.: L.: S.: F.: représentée par le T.: R.: F.: François BOURCIER, Grand Maître en exercice, et une délégation de GG.: OFF.: ,

- La G.: L.: F.: de Memphis-Misraïm, Obédience masculine, représentée par le T.: R.: F.: Gérard LOVAT, Grand Maître en exercice, et une délégation de GG.: OFF.: ,

- La G.: L.: Mixte F.: de Memphis-Misraïm représentée par le T.: R.: F.: Patrick FRANCOZ, Grand Maître en exercice, et une délégation de GG.: OFF.: ,

ont entériné à l'unanimité le principe d'une Unification inter-Obédientielle dont les modalités sont les suivantes:

1) il n'y a plus lieu, dans l'intérêt commun du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, de laisser perdurer la confusion entre les structures Initiatiques et temporelles;

2) par application de ce qui précède, la commission réunie ce jour demande la suppression de la notion " Ad-Vitam " pour toutes les fonctions ayant trait à la gestion des Ateliers du Rite au profit d'un caractère électif;

3) la commission présente déclare:

- accepter l'autorité des Grandes Constitutions et Règlements Généraux définis en 1992 et approuvés en 1995, sous les réserves des modifications en accord avec les deux principes énoncés ci-dessus. A cette fin, une commission paritaire des dites Puissances est constituée ce jour pour soumettre un projet modificatif aux autorités du Rite;

- accepter la fusion commune des Puissances signataires sous l'autorité des dits Grandes Constitutions et Règlements Généraux et faire leur les appellations:

- Grande Loge Française de Memphis-Misraïm, Obédience masculine;

- Grande Loge Mixte Française de Memphis-Misraïm.

Ce Protocole d'Unification prend effet ce jour, après avoir constaté les volontés communes suivantes:

- une totale séparation des structures de la pyramide (Symbolique, Philosophique, Hermétique) et de leurs attributions.

- la commission réaffirme que le Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm est un Rite Spiritualiste, Adogmatique, ce qui implique la croyance au Grand Architecte de l'Univers.

Il n'est lié et ne dépend d'aucune religion ni d'aucun mouvement social ou politique particulier, et laisse ses membres dans une pleine et totale liberté de conscience dès l'instant où ceux-ci adhèrent pleinement aux valeurs fondamentales de la Franc-Maçonnerie Universelle et uniquement à celles-ci.

A) La commission paritaire est ainsi constituée:

les Grands Maîtres du " Bleu " en exercice, les Grands Maîtres adjoints, les Grands Orateurs, les Grands Chanceliers et Grands Gardes des Sceaux, les Grands Secrétaires, les Grands Trésoriers.

La première réunion de travail est fixée le 1 Juillet 2000 E.: V.:

B) Le principe d'un Convent commun est retenu, sous réserve d'un accord préalable des Loges, dès que possible.

Etaient présents et ont adopté à l'unanimité ce Protocole d'Unification les Respectables Frères et Soeurs:

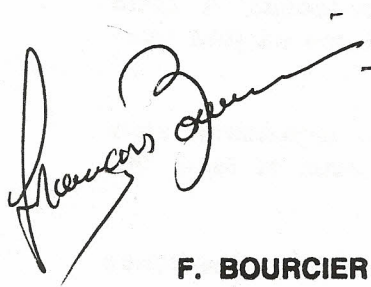
G.: L.: S.: F.: : C. FLOME, G. H. NITILLA, J. TERCIER, D. ARAGON, E. PEDINELLI, R. ARZANO.

G.: L.: F.: M.: M.: : P. LABAURE, G. DO PACO, L. TARDIEU, A. MISTRETTA, P. PILLOT.

G.: L.: M.: F.: M.: M.: : B. RENAUD, C. FROSIO, M. MARINIER, P. PHILIPPOT, S. DOUMENS.

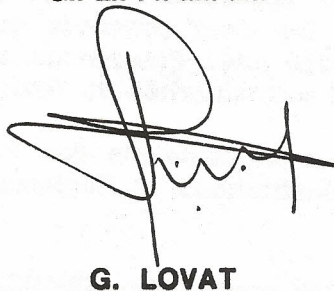
Fait à l'Orient de Paris le Dimanche 28 MAI 2000 E.: V.:

**La
G.: L.: S.: F.:**



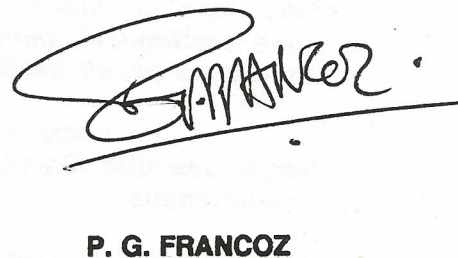
F. BOURCIER

**La
G.: L.: F.: M.: M.:**



G. LOVAT

**La
G.: L.: M.: F.: M.: M.:**



P. G. FRANCOZ